

Projet SEDIF de filtration membranaire HP

Dossier de la rédaction de H2o
April 2025

Dans le cadre de la concertation continue en cours avec la CNDP, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) a organisé un webinaire le 23 avril. L'objectif était d'échanger autour de l'actualisation du bilan économique et environnemental du projet de filière membranaire haute performance du Syndicat avec l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) et l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

Pour rappel, en 2019 une première étude a été réalisée par le cabinet Deloitte DDD visant à quantifier les apports de décarbonatation chez l'usager à l'échelle du territoire du SEDIF. Dans ce cadre, un outil de modélisation des impacts du calcaire en fonction de différents scénarios (scénarios de dureté de l'eau) a été créé. L'étude a conclu que l'adoucissement de l'eau du robinet à une dureté de 10 °f conduisait à une économie estimée de 94 euros par an pour un foyer moyen, avec des bilans énergétiques (-16 kWh/an) et carbone (-40 kgCO₂/eq/an) positifs. Par la suite, compte tenu du montant prévisionnel de l'investissement envisagé et de la dimension collective de la gestion de la ressource en eau, le projet industriel "Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore" est entré dans le champ de la saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Le débat public s'est déroulé du 20 avril au 20 juillet 2023. Depuis 2024, les échanges se poursuivent avec la concertation continue, sous l'égide de deux garantes nommées par la CNDP. Cette phase correspond à la continuité de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue mi-2025. Dans ce cadre, le SEDIF a demandé au cabinet In Extenso Innovation Croissance (IEIC) d'actualiser en 2023 le Bilan économique et environnemental relatif au projet de décarbonatation du SEDIF datant de 2019. Les ordres de grandeur obtenus par IEIC corroborent ceux obtenus en 2019 par Deloitte DDD. Par ailleurs, le SEDIF a depuis lors attribué le contrat de concession comprenant la régulation du projet, dont le coût a donc été affiné.

Plusieurs questions ont été posées dans la "salle", notamment par la FNE Île-de-France (France Nature Environnement) qui s'inquiète des impacts environnementaux du projet s'agissant en particulier des rejets de concentrat issu du procédé. Le SEDIF tient à préciser que la concentration en micropolluants en aval de la filière membranaire sera sensiblement la même qu'en amont : au niveau local (c'est-à-dire au point de rejet), le Syndicat a effectué des modélisations du panache qui montrent que le rejet n'a pas d'impact sur le milieu naturel grâce à un effet de dilution rapide des cours d'eau (il ne représentera, au maximum, que 2 % du débit minimal exceptionnel de la rivière). Par ailleurs, ces rejets feront l'objet d'un arrêté de rejet validé par les services de l'État en charge de la préservation de la ressource, comme c'est déjà le cas à l'usine de Marly. Par ailleurs, s'agissant des adjuvants nécessaires au bon fonctionnement des installations, ils seront traités dans une filière spécifique qui permettra d'éliminer le phosphore qui les compose, principal élément pouvant poser problème d'un point de vue environnemental.

Le SEDIF va créer dans chaque ville d'implantation de ses usines principales une CLIPEP (commission locale d'information sur la production d'eau potable), qui sera chargée d'une mission de suivi, d'information et de participation pour le déploiement du projet. Les candidatures sont ouvertes pour les représentants d'associations de protection de l'environnement, de conseils de quartier, des interlocuteurs économiques locaux, du monde associatif, des bailleurs, et des riverains du projet.

Concertation continue SEDIF

Candidatures CLIPEP